

CAHIER D'ACTEUR

MATIÈRES ET DÉCHETS
RADIOACTIFS : PLAN 2027-2031

10.10.2025
10.02.2026



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) est la première organisation syndicale de France. Elle regroupe environ 634000 adhérents certifiés, composés de femmes et d'hommes travaillant dans tous les secteurs de la société, aussi bien dans le secteur public que celui du privé.

La CFDT est un acteur démocratique qui se mobilise sur tout sujet pouvant avoir un impact sous le prisme social mais également environnemental.

Contact : CFDT

4 bd de la Villette 75955 PARIS
Cedex 19
www.cfdt.fr/transitionjuste@cfdt.fr

Le point de vue de la CFDT sur la gestion des déchets nucléaires

EN BREF.

Pour la CFDT, la gestion des déchets nucléaires est une nécessité, puisqu'ils sont l'héritage de décisions politiques du passé et d'une activité industrielle actuelle. Les déchets industriels, tant de faible ou moyenne activité, ou ceux apparaissant comme les plus irradiants comme les moyennes et hautes activités à vie longue, sont présents sur le sol de l'hexagone. Il est donc de notre responsabilité collective de trouver des exutoires à ces déchets particuliers.

Il convient dans ce cadre de déterminer démocratiquement si les conditions techniques et sociales, liées à la gestion respectueuse de ces déchets, sont acceptables. Cela implique d'assurer la sécurité des travailleurs et des populations environnantes, tout en assurant une transparence sur les choix opérés.

Ce cahier d'acteur porte principalement sur la gestion des déchets nucléaires dans le cadre du débat public engagé sur la Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs.

Il est le fruit d'un travail collectif piloté par la Confédération, associant les Fédérations de la Métallurgie et Chimie-Energie, concernées directement par ce sujet, ainsi que les Unions Régionales Grand Est, Hauts-de-France et Normandie.



LA GESTION DES DECHETS NUCLEAIRES, UNE RESPONSABILITE COLLECTIVE

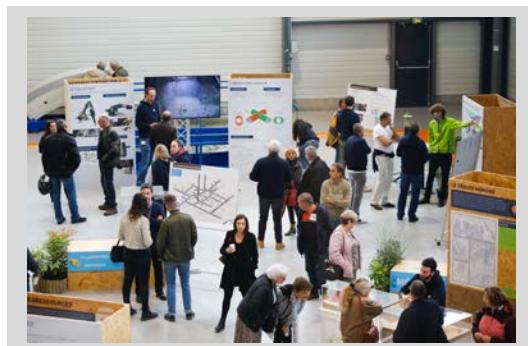
Dans son mix-énergétique actuel, la France produit son électricité au travers des énergies renouvelables, de ses stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) ou tout autre moyen, ainsi qu'avec son parc électronucléaire actuel construit principalement à la fin des années 70 et 80. Les réacteurs nucléaires produisent des déchets pendant la période d'utilisation des combustibles nucléaires. A cela s'ajoutent ceux issus du démantèlement des installations sur l'ensemble des activités de la filière du nucléaire.

Quoi qu'il en soit, les déchets présents ou à venir demandent une gestion responsable et adéquate, sans laisser les générations futures à assumer cette charge. Il convient donc d'établir les conditions de cette gestion dans le temps, sans enfermer les générations futures dans des choix irréversibles.

LA GESTION DES TFA ET DES FMA-VC.

97,5 % des déchets produits par les activités industrielles (nucléaire, défense, recherche, médical, ...) concentrent un peu plus de 0,1 % de la radioactivité. Ces déchets produits présentent une très faible activité (TFA) ou une faible / moyenne activité à vie courte (FMA-VC) ou longue (FA-VL) en termes de période de demi-vie. Cependant ces déchets sont associés à des volumes importants demandant des sites permettant de les accueillir.

La CFDT demande dans le cadre des travaux associés au PNGMDR que les études permettant de réduire en



volume ses déchets soient instruites sous pilotage de l'ANDRA. De plus, la CFDT considère que la création de nouveaux sites en veillant à en limiter le nombre, ou l'extension de sites existants d'entreposage doivent être instruits en prenant en compte les parties prenantes sur les territoires concernés dans le cadre d'un agenda social partagé. Cette instruction devra apporter une démonstration quant à l'absence de risques sur l'environnement.

OPTIMISER LES DECHETS DE FORTE ACTIVITE.

En cohérence avec la loi Bataille de 1991, la France a engagé de nombreux travaux en vue de réduire la dangerosité des déchets nucléaires à vie longue. Ce fut une des raisons motivant les recherches sur les réacteurs à neutrons rapides. Bien que ces travaux ont vu leur périmètre révisé, il convient de consolider un niveau technique permettant le maintien des connaissances et des compétences dans ce domaine. Dans tous les cas, la CFDT invite les pouvoirs publics à examiner l'opportunité qu'offre cette technologie pour réduire le volume ou la nature des déchets radioactifs les plus dangereux ou toxiques, dans le cadre éventuellement d'une recherche internationale.

POURSUIVRE LES TRAVAUX RELATIFS A CIGEO.

En cohérence avec les expressions précédentes, la CFDT considère que ce projet français visant à stocker les déchets les plus dangereux à 500 mètres de profondeur doit se poursuivre, et cela aux conditions du mécanisme de financement que lui confère la loi votée. Ainsi, si l'autorisation de création est délivrée par les pouvoirs publics, la CFDT reste favorable à la phase pilote et aux travaux qui se dérouleront à Bure, à la frontière des départements de la Meuse et de la Haute-Marne.

Pour accompagner ce projet sur le territoire, l'ANDRA et les représentants de l'Etat devront construire un agenda social territorial, associant dans l'ensemble du processus les représentants des salariés à l'échelle des territoires concernés.

LA SECURITE ET LA SÛRETÉ DE CIGEO

La conception et la sécurité de CIGEO doivent reposer sur des éléments connus et éprouvés. En ce sens, il est indispensable d'assurer une robustesse des outils sur l'ensemble de la durée de l'installation, incluant naturellement les étapes de maintenance.

En ce qui concerne les aspects de sûreté, la CFDT considère qu'à partir du moment où CIGEO accueillera des colis, les conditions de fermeture à terme du site devront être définies. C'est pourquoi la CFDT se positionne pour une sûreté dite « passive » évitant ainsi aux générations futures une surveillance permanente sur le long terme.

CONSTRUIRE UNE GESTION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Les projets de gestion des déchets nucléaires s'inscrivent sur des temps longs. Il convient donc de pouvoir les appréhender du point de vue de la gestion des emplois et des parcours professionnels sur la durée des projets, tant chez les donneurs d'ordre que pour la chaîne de valeur des sous-traitants.

Dans ce cadre, la CFDT recommande de construire une gestion des parcours professionnels à l'échelle des territoires concernés, en lien avec les travaux de la filière nucléaire.

L'ANDRA a engagé depuis de nombreuses années les travaux préparatoires à l'examen de CIGEO, s'appuyant sur des compétences et un grand professionnalisme de ses personnels. La phase de construction de CIGEO va conduire à une mutation conséquente de son schéma d'emploi. La CFDT invite donc l'agence à poursuivre par le dialogue social la mutation des parcours de ses personnels. Elle pourra s'appuyer sur le savoir faire des exploitants nucléaires tout en cherchant à éviter un désengagement de ses salariés non associés au pilotage de ce grand projet.



POUR UNE SOUS-TRAITANCE RESPONSABLE

La longue préparation du projet CIGEO, et son décalage calendaire, a parfois conduit à une interrogation du tissu industriel local sur le vrai démarrage de CIGEO. Il conviendra de pouvoir engager le plus tôt possible les conditions d'une réussite partagée avec une contractualisation pouvant engager toutes les parties dans une démarche mutuelle.

Par ailleurs les travaux les plus pénibles et les plus risqués seront probablement confiés aux sous-traitants. Les différences de statuts peuvent créer des grandes inégalités et pas seulement salariales. Il conviendra d'assurer également les conditions de sécurité optimale en créant les principes d'une CSSCT élargie aux sous-traitants.

En ce qui concerne la prise en compte des principes de sûreté, la CFDT invite l'ANDRA à engager avec chaque acteur une formation sur la sûreté nucléaire et sur la radioprotection, et ce pour tous les salariés intervenant sur CIGEO. Dans tous les cas, la CFDT est opposée aux travaux en zones contrôlées pour des travailleurs aux statuts précaires (contrats autres que CDI), ou demande d'imposer le principe de « dose contrat » lié au *prorata temporis* de sa présence. La CFDT invite l'ANDRA à mettre en place une commission « sous-traitance » au sein du CSE lié à CIGEO.

ASSURER ENFIN UNE TRANSPARENCE SUR LES FONDS LIÉS A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le développement du laboratoire de recherche non nucléaire de l'ANDRA à Bure est associé à deux groupements d'intérêt public (GIP), apportant des financements de plusieurs dizaines de millions d'euros au département de la Haute Marne et de la Meuse.

Ce financement vise à mener toute action permettant l'aménagement et le développement du territoire, avec des équipements facilitant l'implantation des activités de l'ANDRA sur le territoire de Bure.

La CFDT regrette l'absence de transparence sur l'utilisation de ces fonds hormis par les collectivités. Elle invite l'Etat à construire un comité tripartite pour l'évaluation de ces fonds, en y incluant les organisations syndicales des territoires concernés. Pour la CFDT, ces fonds doivent en premier lieu accompagner les salariés dont les compétences seront nécessaires pour ce projet.

CONCLUSION

La gestion des déchets nucléaires est primordiale. La CFDT est consciente des enjeux liés aux différents modes de gestion envisagés. Elle invite à poursuivre le projet CIGEO en s'inscrivant dans la phase pilote, si l'autorisation de création était validée par les pouvoirs publics.

Il est enfin indispensable de poursuivre l'effort de recherche afin de laisser le choix aux générations futures de revenir sur les décisions déjà prises.

